



Tentative de viol faite par un mineur de 16ans

Par **Wexsteen laetitia**, le **29/03/2018 à 20:12**

Bonjour,

Il y a 1 an j'ai été agressée par un mineur de 16 ans qui m'a touchée et mis ses doigts dans mon vagin, au dessus de mes vêtements. J'apprenais le matin que j'étais enceinte et le soir je me suis fait agresser. J'ai hélas, fait une fausse couche qui n'a pas été reconnue par l'agression, apparemment d'après l'expert, ma grossesse était déjà signe de fausse couche dès le départ. J'étais à 4 semaines. La semaine prochaine, je passe au tribunal mais ce n'est pas encore les assises.

J'aimerais savoir ce qu'il risque sachant qu'il est sorti de détention en attente de jugement ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **29/03/2018 à 20:47**

Bsr,

Votre écriture sans ponctuation est difficile à suivre.

Compte tenu qu'il s'agit d'un mineur, la condamnation est en général atténuée, mais l'article 222-27 dit: Les agressions sexuelles autres que le viol sont punies de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

Par **Wexsteen laetitia**, le **29/03/2018 à 20:53**

Merci beaucoup et désolée pour ma ponctuation.

Je suis très stressée à l'idée de cette convocation, je pense que ce sera pour être confrontée à nouveau, je me sens détruite à vie et hantée par lui, j'espère retrouver mon sourire un jour...